



Litige avec propriétaire pour soucis d'humidité

Par **Mel77000**, le **01/08/2019** à **10:27**

Bonjour,

J'ai loué un appartement qu'on m'a remis avec des peintures neuves. Au fil du temps je me suis rendue compte que des moisissures apparaissaient un peu partout et que les portes gonflaient. Je l'ai signalé à l'agence qui a envoyé une société de rénovation. La société de rénovation a remarqué un taux d'humidité à 100% sur un mur de la salle de bain mais ne s'est pas attardé sur les portes, plaintes et les autres pièces. J'ai relancé l'agence à 2 reprises reprises sur 6 mois pour avoir le compte rendu du passage. Je l'ai eu 8 mois après suite à une relance, la société préconisait l'installation d'une ventilation dans la salle de bain et dans la chambre. Aucun travaux n'ont été fait. Puisque rien n'avancait j'ai décidé de déménager. Aujourd'hui l'agence me retient ma caution et me facture 1700€ pour refaire les peintures de tous l'appartement à cause des traces de moisissures, de cloque, remplacement de plinthes gonflée ect...

D'autres voisins rencontre également des soucis d'humidité dans le bâtiment, et l'ont fait savoir à l'agence en répondant à un questionnaire sur la situation énegetique et l'ont redit lors d'une réunion de syndic.

Sur l'état des lieux d'entrée il est inscrit que les meubles de la cuisine sont gonflés(seuls meubles qui sont restés), ce qui laisse supposer que l'appartement avait déjà des soucis d'humidités mais on ne m'a rien dit.

Autre petit détail, la société de peinture qui intervient est celle du fils de la propriétaire.

Puis-je être tenue pour responsable? Quels sont les recours possibles?

Merci